

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSÉS	AC1	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="864 264 1762 384">■ <b>La Jordronnière</b> : La chambre au papier peint panoramique « Les monuments de Paris » inscrite par arrêté du 13-04-2005 sur la commune de Sigournais et dont le périmètre de protection <i>empiète</i> sur la commune de Bazoges en Pareds.</li>   <li data-bbox="864 448 1762 536">■ <b>Église</b> : Église, y compris les absides du 19ième siècle inscrits par arrêté du 18-02-1993 sur la commune de Montournais et dont le périmètre de protection <i>empiète</i> sur la commune de Menomblet.</li>   <li data-bbox="864 600 1762 687">■ <b>Église</b> : La Nef, inscrite par arrêté du 26-12-1927 sur la commune de La Caillère Saint Hilaire et dont le périmètre de protection <i>empiète</i> sur la commune de Thouarsais Bouldroux.</li>   <li data-bbox="864 815 1762 839">■ <b>Suite des servitudes AC1 SUR LA PAGE 2</b></li> </ul>		<p data-bbox="2011 264 2085 288">DRAC</p> <p data-bbox="2011 448 2085 472">DRAC</p> <p data-bbox="2011 600 2085 624">DRAC</p>

**Bazoges-en-Pareds :**

Donjon, inscription du 12/02/1927

l'église en totalité, le pigeonnier, les vestiges des fortifications, le portail Renaissance, l'ensemble des terrains d'assiette situés à l'intérieur de l'enceinte, inscription du 20/10/2003.

Deux dolmens dits La Pierre Folle des Cousins et La Ciste des Cousins, classement du 04/08/1959.

Dolmen dit des Landes ou Allée couverte de la Pierre Levée, classement du 10/05/1927 Motte et retranchement médiéval du Plessis Bouchard, inscription du 28/03/1991

**Cezais**

Château dit La Cressonnière (ancien), Le bâtiment d'entrée, inscription du 14/04/1930 Eglise Saint-Hilaire, inscription du 20/12/1989.

Logis seigneurial, le corps de logis seigneurial avec les communs (AB 92), le pigeonnier (AB 88), les jardins en terrasse, avec leurs douves et ouvrages maçonnés (AB 89, 90 et 91), inscription du 25/08/2010.

**Cheffois**

Dolmen de La Pierre qui vire, classement du 05/05/1924.

Eglise, classement du 17/05/1982.

Ferme fortifiée de la Girardière, Les façades et les toitures de l'ensemble des bâtiments ; la cheminée de la salle et celle de la chambre au rez de chaussée de la maison de maître ; le mur d'enceinte avec ses tours, inscription du 08/10/1984.

Pierre à cupules, classement du 15/06/1926.

Polissoir ou pierre à sculpture, classement du 08/07/1926.

**La Châtaigneraie**

Maison du peintre Félix Lionnet, inscription du 13/09/2007.

**Menomblet**

Eglise, inscription du 22/02/1991.

**Mouilleron-en-Pareds**

Eglise, Le clocher, inscription du 13/03/1978.

Moulin à vent, inscription du 26/03/1982.

**Saint-Germain-l'Aiguiller**

Manoir du Vigneau, Les façades et toitures de l'aile d'entrée avec son porche (cad. ZI 102, 110), inscription du 11/07/1984.

**Saint-Hilaire-de-Voust**

Logis de La Chesnelière, en totalité: ensemble des bâtiments du logis, murs de clôture avec le portail, sol des terrains des anciens jardins avec leurs douves, inscription du 28/08/1995.

**Saint-Maurice-des-Noues**

Logis du Fief Mignoux cage d'escalier de la maison de maître du logis, inscription du 16/12/1996.

**Saint-Pierre-du-Chemin**

Château de la Ménardière, La tour octogonale, inscription du 25/05/1976. Eglise, La façade, classement du 14/11/1906.

**Puy-de-Serre - Faymoreau**

Pont de Fleuriau sur la Vendée, inscription du 12/07/1982

**Vouvant**

Eglise, classement du 31/12/1840

Enceinte fortifiée, Les parties subsistantes de l'enceinte (à l'exception des constructions ajoutées ultérieurement) (cad. B 3, 61 à 63, 65, 66, 101, 107, 110, 111, 134, 136, 142, 143, 153 à 157, 190, 191, 204, 205, 209 à 212, 226, 227, 230 à 233, 235, 250 à 252, 281, 284, 866, 868, 888, 892, 893, 1014, 1015, 1019, 1039, 1040, 1048, 1142, 1242, 1243 et place du Bail), inscription du 26/11/1984, Tour Mélusine, inscription du 12/02/1927 Pont (vieux), inscription du 12/02/1927

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
SITES INSCRITS OU CLASSÉS	AC2	■ <b>Abords du Moulin et de La Chapelle Votive du Maréchal DE LATTRE DE TASSIGNY et de son fils</b> : inscrits par arrêté du 23-09-1957 concernant la commune de Mouilleron-en-Pareds.	23-09-1957	DRAC
		■ <b>La petite ville de Vouvant et la vallée de La Mère</b> : inscrites par arrêté du 13-02-1985 concernant les communes de Antigny et Vouvant.	13-02-1985	DRAC
		■ <b>Le Moulin et La Chapelle Votive du Maréchal DE LATTRE DE TASSIGNY et de son fils</b> : classés par arrêté du 23-09-1957 concernant la commune de Mouilleron-en-Pareds.	23-09-1957	DRAC
PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN	AC4	■ <b>ZPPAUP de Faymoreau</b> : Arrêté du 20-12-2001.	20-12-2001	DRAC
		■ <b>ZPPAUP du bourg de Vouvant et de la vallée de La Mère</b> : Arrêté du 19-10-2001.	19-10-2001	DRAC
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINÉRALES	AS1	■ <b>Retenue de Rochereau</b> : sur laquelle sont institués des périmètres de protection Immédiat, rapproché, rapproché sensible, rapproché complémentaire, éloigné, par arrêté du 02-01-1979 concernant la commune de Bazoges en Pareds.	02-01-1979	ARS
		■ <b>Captage de Thouarsais</b> : sur lequel sont institués des périmètres de protection Immédiat, rapproché sensible, rapproché complémentaire, éloigné, par arrêté du 07-01-2013 concernant les communes de Thouarsais Bouildroux, Bazoges en Pareds et Saint Sulpice en Pareds.	07-01-2013	ARS

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINÉRALES	AS1	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Retenue de Pierre Brune (comprise dans le complexe hydraulique de Mervent)</b> : sur laquelle sont institués des périmètres de protection rapproché sensible, rapproché complémentaire, par arrêté du 30-06-1993 concernant la commune d' Antigny .</li> <li>■ <b>Captage de Fontebert</b> : arrêté du 25-06-2012 concernant les communes de La Châtaigneraie et de La Tardière .</li> </ul>	30-06-1993  25-06-2012	ARS
CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Saint Hilaire des Loges – Pont Saint Martin</b> : DN 250</li> <li>■ <b>Bazoges en Pareds - Bressuire</b> : DN 200</li> <li>■ <b>Branchement Bazoges en Pareds - Puymain</b> : DN 80</li> <li>■ <b>Branchement Bazoges en Pareds – La Fuye</b> : DN 80</li> <li>■ <b>Cezais</b> : DN 160</li> <li>■ <b>Cezais – Sainte Gemme la Plaine</b> : DN 100</li> <li>■ <b>BRT Cezais Le Grille</b> : DN 80</li> </ul>		GRT gaz
LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE OU SOUTERRAINE	14	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Liaison 90kV n°1 La Châtaigneraie – Faymoreau</b> : Concernant les communes de Faymoreau, La Tardière, Antigny, Loge Fougereuse, Marillet, Saint Maurice des Noues, St Hilaire de Voust, La Châtaigneraie.</li> <li>■ <b>Liaison 90kV n°1 La Châtaigneraie – Faymoreau – Niort</b> : Concernant les communes de Faymoreau, La Tardière, Breuil Barret, Loge Fougereuse, St Hilaire de Voust, La Châtaigneraie.</li> </ul>		RTE

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET MINIERS	PM1	<p>■ <b>Plan de Prévention du Risque Inondation du Lay Amont</b> : approuvé le 18-02-2005; concernant les communes de Bazoges en Pareds, Menomblet et Saint Pierre du Chemin.</p> <p>■ <b>Plan de Prévention du Risque Inondation de La Vendée</b> : approuvé le 18-08-2008; concernant les communes de La Chapelle aux Lys, Loge Fougereuse, Saint Hilaire de Voust, Marillet.</p>	18-02-2005	DDTM
PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	■ <b>Liaison Hertzienne – Pouzauges L'Orbrie</b> : Zone spéciale de dégagement de 127m de large approuvé par décret du 7 mai 2010; concernant les communes de Cheffois, Saint Maurice le Girard, Antigny, Cezais.	07-05-2010	SGAMI Ouest
TÉLÉCOMMUNICATION	PT3	<p>■ <b>Câble à fibres optiques régional M109900014N</b> : reliant le central téléphonique de La Châtaigneraie à celui de Vouvant; concernant les communes de La Châtaigneraie et Antigny.</p> <p>■ <b>Câble régional RG 85 20 08 C</b> : reliant le central téléphonique de La Châtaigneraie à celui de Fontenay Le Comte; concernant les communes de La Châtaigneraie, Antigny, Cezais.</p> <p>■ <b>Câble à fibres optiques régional M109800015N</b> : reliant le central téléphonique de Mouilleron en Pareds à celui de Chantonay; concernant les communes de Mouilleron Saint Germain et Bazoges en Pareds.</p>		ORANGE  ORANGE  ORANGE

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
TÉLÉCOMMUNICATION	PT3	<p>■ <b>Câble régional RG 85 20 27 E</b> : reliant le central téléphonique de Breuil Barret à celui de La Loge Fougereuse; concernant les communes de Breuil Barret, La Chapelle au Lys et Loge Fougereuse.</p>		ORANGE
		<p>■ <b>Câble régional NRAMED5NU</b> : reliant le central téléphonique de La Loge Fougereuse au Nœud de Raccordement d'Abonnés de Saint Maurice des Noues; concernant les communes de La Loge Fougereuse et de Saint Maurice des Noues.</p>		ORANGE
		<p>■ <b>Câble régional NRAMED5MD</b> : reliant le Nœud de Raccordement de Menomblet au central téléphonique de Saint Pierre du Chemin; concernant les communes de Menomblet et de Saint Pierre du Chemin.</p>		ORANGE
		<p>■ <b>Câble régional RG 85 20 25 E</b> : reliant le central téléphonique de Saint Hilaire de Voust à celui de Puy de Serre; concernant la commune de Saint Hilaire de Voust.</p>		ORANGE
		<p>■ <b>Câble régional RG 85 20 35 E</b> : reliant le central téléphonique de Saint Sulpice en Pareds à celui de Saint Cyr des Gâts; concernant les communes de Saint Sulpice en Pareds et Thouarsais-Bouildroux.</p>		ORANGE
		<p>■ <b>Câble régional RG 85 20 40 E</b> : reliant le central téléphonique de Saint Sulpice en Pareds à celui de La Caillère Saint Hilaire; concernant les communes de Saint Sulpice en Pareds et Thouarsais-Bouildroux.</p>		ORANGE

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
EXTÉRIEUR DES ZONES DE DÉGAGEMENT AÉRONAUTIQUE	T7	■ <b>Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome</b> : Arrêté et circulaire du 25/07/1990.		DGAC Ouest